

COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2017

DELIBERATION N° 17-VI-II

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément au compte de gestion 2016, présenté par le Trésorier Payeur Départemental, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif exercice 2016 de l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence Territorial de la région urbaine Grenobloise, qui fait apparaître les résultats de clôture 2016 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur :

- Au titre du budget principal de l'EP-SCoT et la Communauté de l'eau le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement	total
Résultat de clôture de l'exercice 2015	45 830,01	185 150,90	230 980,91
Part affectée à l'investissement en 2016		3 000,00	3 000,00
Recettes réalisées en 2016	105 664,18	1 006 138,09	1 111 802,27
Dépenses réalisées en 2016	100 013,58	950 783,71	1 050 797,29
Résultat de l'exercice 2016	5 650,60	55 354,38	61 004,98
Résultat global de clôture 2016	51 480,61	237 505,28	288 985,89

Il est proposé

Après en avoir délibéré le Comité syndical,

Approuve le compte administratif 2016.

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER